



RÉUNION D'INFORMATION PISCINE CLASSES DE GRANDE SECTION

JEUDI 13 NOVEMBRE 2025 – 18H00

ECOLE MATERNELLE VICTOR HUGO – SAINT GENIS LES OLLIÈRES

PLAN DE LA RÉUNION

1 – LA NATATION À L'ÉCOLE MATERNELLE :

- Ce que disent les programmes
- Le planning des séances

2 – PRÉSENTATION DE LA PISCINE ET DES NOUVELLES INFRASTRUCTURES

3 – L'ENCADREMENT ET LE RÔLE DES PARENTS ACCOMPAGNANTS

4 – LE MATÉRIEL À PRÉVOIR

1 – LA NATATION À L'ÉCOLE MATERNELLE

- C'EST UNE ACTIVITÉ OBLIGATOIRE, INSCRITE DANS LES PROGRAMMES DE L'ÉCOLE MATERNELLE
- BO N°9 DU 3 MARS 2022 :

A. De l'aisance aquatique au savoir-nager en sécurité et au-delà : un parcours de formation pour devenir nageur

Faire en sorte que tous les enfants apprennent à nager en sécurité est un levier majeur de prévention des accidents de la vie courante chez les moins de 15 ans.

Ainsi, permettre à chacun de pouvoir nager en sécurité, dès le plus jeune âge est une des priorités de l'enseignement d'éducation physique et sportive. Dans cette perspective, l'École apporte une contribution majeure à l'acquisition de l'aisance aquatique. Celle-ci se définit comme une première expérience positive de l'eau qui fonde la capacité à agir de façon adaptée dans une diversité de situations rencontrées en milieu aquatique. Envisagée comme un continuum ouvert d'acquisitions, l'aisance aquatique est particulièrement visée pour les enfants de moins de 7 ans. Son acquisition est plus largement un objet d'enseignement incontournable pour tout élève non-nageur, quel que soit son âge, dans la perspective de l'acquisition du savoir-nager en sécurité.

1 – LA NATATION À L'ÉCOLE MATERNELLE

- POUR QUOI FAIRE ?

Il ne s'agit pas d'apprendre à nager, mais d'apprivoiser un milieu différent et d'apprendre à se déplacer dans l'eau en confiance et en sécurité.

La règle d'or : « Ne pas se mettre en danger et ne pas mettre les autres en danger »

Dans le premier degré

Pour permettre aux élèves de construire les compétences attendues, en référence aux programmes d'enseignement, il importe, dans la mesure du possible, de prévoir trois à quatre séquences d'apprentissage à l'école primaire (de 10 à 12 séances chacune).

Le parcours de formation de l'élève s'initie dans la perspective d'une aisance aquatique, dès le cycle 1. Il se traduit par des situations de découverte et d'exploration du milieu aquatique. Elles permettent d'agir en confiance et en sécurité ainsi que de découvrir de nouveaux équilibres (entrer et sortir de l'eau, se déplacer, s'immerger, se laisser flotter sans matériel et sans aide).

1 – LA NATATION À L'ÉCOLE MATERNELLE

- PLANNING DE 14 SÉANCES DE FIN JANVIER À JUIN 2026

PLANNING DES SEANCES DE <u>NATATION</u> - GRANDE SECTION ANNEE 2026		
➤ Séance 1 en classe Jeudi 29 Janvier ➤ Séances 2 à 14 à la piscine AQUAVERT du <u>5 février</u> au 11 juin	Classe de Madame TRIPETZKY + 5 élèves de la classe de Madame MALLET	Classe de Madame NERIEUX-SAURET (actuellement Madame LARDIERE) + 4 élèves de la classe de Madame MALLET
	Départ de l'école à 13h20 Bassin de 14h à 14h45 Retour à l'école vers 15h30	Départ de l'école à 14h10 Bassin de 14h45 à 15h25 Retour à l'école vers 16h15

ATTENTION À L'HEURE DE DÉPART POUR LES 1ERS GROUPES



CONSEIL À AVERTIR LES ASSISTANTES MATERNELLES

1 – LA NATATION À L'ÉCOLE MATERNELLE

- LES CAS DE DISPENSE

- Dispense à l'année (enfant porteur de diabolos)

Sur avis médical (dispense à l'année)

L'enfant est alors accueilli dans une autre classe pendant le temps de piscine

- Dispense exceptionnelle (enfant fébrile, plâtre, plaie ou verrue ...etc...)

Si certificat médical : accueil dans une autre classe.

2 – PRESENTATION DE LA PISCINE

- PISCINE AQUAVERT – ÉTOILE D'ALAÏ
- TRAJETS EN CAR : FINANCEMENT PAR LA COMMUNE
- PISCINE ENTIÈREMENT REFAITE EN 2024

AVEC DE NOUVELLES INFRASTRUCTURES :

- Bassin sportif 25 m, 6 couloirs, profondeur 1,80 m
- Bassin ludique 350 m², jusqu'à 1,40 m de profondeur,
- Pataugeoire 60 m², jets d'eau, plaque à bulles, mini-toboggan
- 2 toboggans tubulaires :
 - le FAMILY TUBE pour petits et grands
 - et le TURBO GLISS pour les plus aventureux
- En extérieur : splashpad, solarium et espaces verts

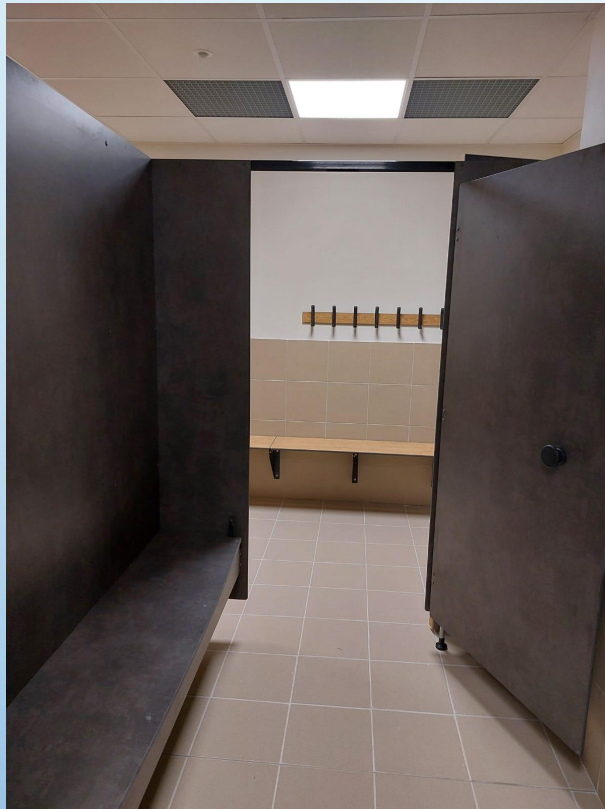


2 – PRESENTATION DE LA PISCINE



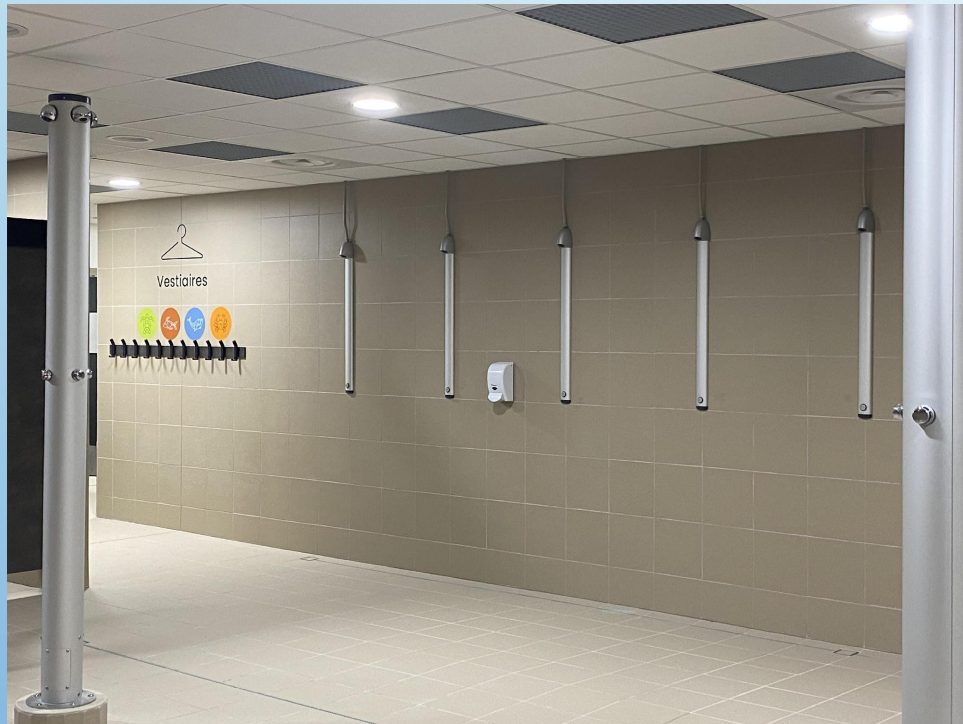
Une entrée spéciale pour les scolaires et des vestiaires adaptés
Un code couleur / animal par classe

2 – PRESENTATION DE LA PISCINE



Vestiaires vastes avec 2 côtés communicants pour les filles et les garçons

2 – PRESENTATION DE LA PISCINE



Douches et toilettes avant d'accéder aux bassins

2 – PRESENTATION DE LA PISCINE



Bassin sportif 25 m, 6 couloirs, profondeur 1,80 m (à partir du CP/CE1)

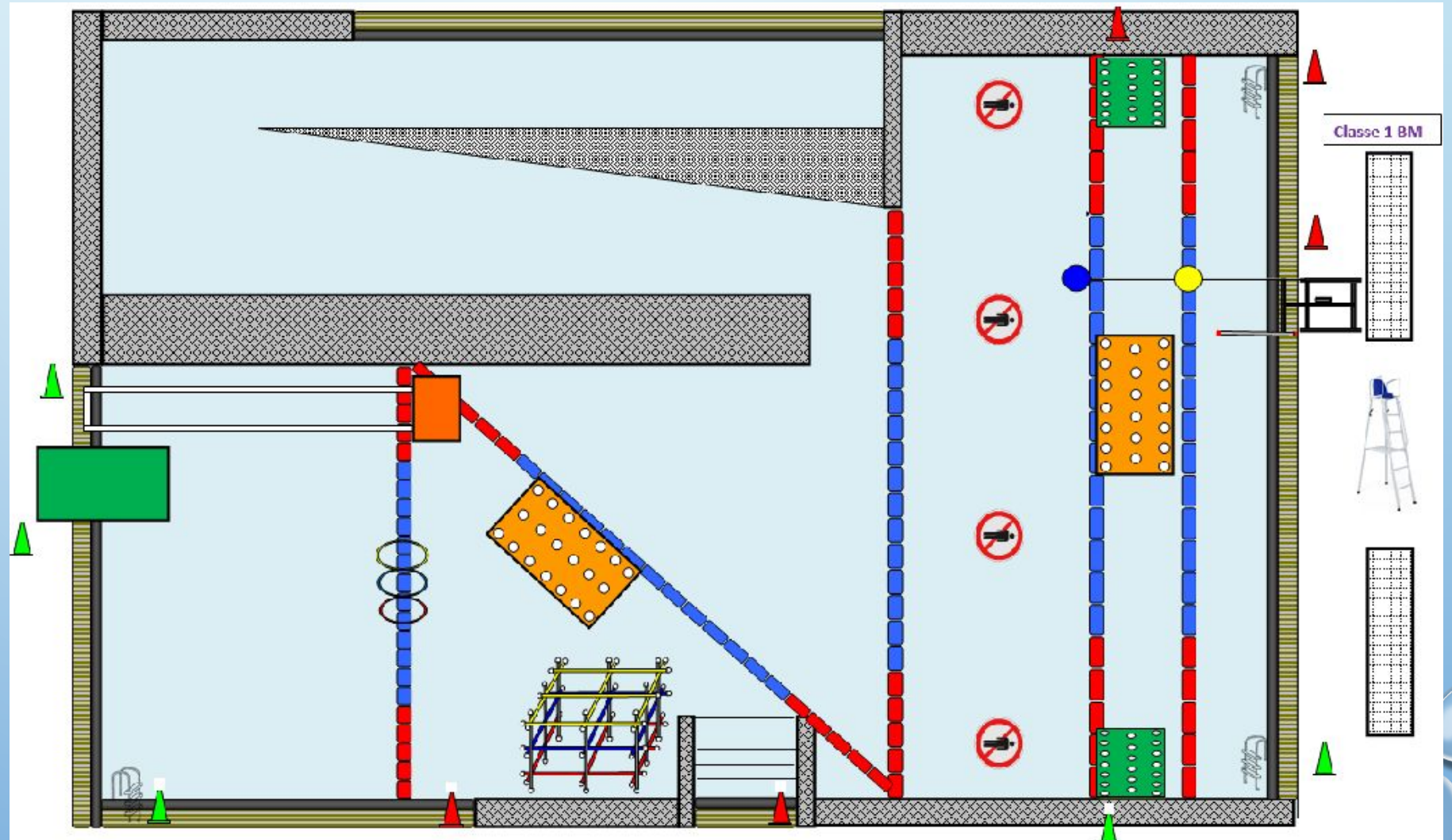
2 – PRESENTATION DE LA PISCINE



Bassin ludique 350 m², profondeur de 1,25m jusqu'à 1,40 m de profondeur pour les GS et CP

2 – PRESENTATION DE LA PISCINE

- 2 classes dans le bassin
- 1 maître nageur par classe
- 1 maître nageur en surveillance sur la chaise
- Ouverture progressive du bassin
- Les élèves rentrent dans l'eau par des plots verts, se déplacent et sortent de l'eau par des plots rouges



3 – L'ENCADREMENT

- Les taux d'encadrements légaux :

Taux d'encadrement des classes pour la natation	
Moins de 20 élèves	2 adultes au moins dont le professeur de la classe
De 20 à 30 élèves	3 adultes au moins dont le professeur de la classe
Plus de 30 élèves	4 adultes au moins dont le professeur de la classe

- 1 maître nageur en surveillance sur la chaise
- 1 maître nageur au bord du bassin pour chaque classe
- 1 enseignant au bord du bassin
- 2 parents accompagnants dans le bassin pour accompagner les élèves dans leurs déplacements, les encourager, les rassurer + 1 parent au vestiaire (rotation pour que tous les parents aillent au moins une fois au bassin)
- 1 ATSEM pour aider aux habillages / déshabillage, emmener aux toilettes pendant la séance, soigner les bobos

3 – LE RÔLE DES PARENTS ACCOMPAGNANTS

- Les parents accompagnants doivent être agréés
- Ils aident l'enseignant à deux niveaux :
 - pour la sécurité des élèves
 - pour expliquer aux élèves les attentes pédagogiques
- Dans les vestiaires : aider les élèves lors du déshabillage, habillage même si l'accent est mis sur l'autonomie et essayer de faire seul.
- Lors du passage aux toilettes et dans les douches : vérifier que tous les enfants sont présents, qu'ils sont bien avec le bon groupe, qu'ils se dirigent au bon endroit
- Lors des transferts : arrivée près du bassin et retour dans les vestiaires
- Dans l'eau : se positionner aux endroits stratégiques pour aider les élèves à avancer, passer sous une ligne d'eau, aller chercher un objet sous l'eau ...etc..
- Encourager les enfants, les rassurer, les inciter sans les forcer, mais sans faire à leur place et en reprenant les consignes et les règles d'or données par le maître nageur.

3 – LE RÔLE DES PARENTS ACCOMPAGNANTS

- Aspect pédagogique : A la fin de la grande section les élèves doivent être capables de :
 - Sauter dans l'eau (avec ou sans aide)
 - Se déplacer sans appui plantaire (avec ou sans aide)
 - S'équilibrer dans des positions variées (avec ou sans support)
 - Abandonner les appuis plantaires pour s'allonger dans l'eau : faire l'étoile de mer sur le ventre ou sur le dos
 - S'immerger en apnée en petit profondeur
 - Souffler dans l'eau

3 – LE PASSAGE DE L'AGRÉMENT


- Agrément valable 5 ans
- Où ? : à la piscine Aquavert, sur inscription préalable
- Quand ? : Janvier 2026
- Comment ? : 2 parties
 - Une partie théorique : explication de votre rôle et des consignes de sécurité
 - Une partie pratique : dans l'eau
 1. entrée dans l'eau en plongeant ou en sautant
 2. Déplacement sur le ventre sur 25 mètres sans appui et sans matériel
 3. Aller chercher un objet immergé en eau profonde sans aide (plongeon ou plongeon canard)

3 – LE PASSAGE DE L'AGRÉMENT

- Dates de passage : Durée environ 1h
 - Lundi 12 janvier de 12h à 13h et de 17h à 18h
 - Vendredi 16 janvier de 12h à 13h et de 17h à 18h
 - Lundi 19 janvier de 12h à 13h
 - Mardi 20 janvier de 17h à 18h
- Dossier à constituer et à apporter lors du passage de l'agrément
 - Photocopie recto verso de votre CNI
 - Autorisation de consultation du FIJAIS
 - Attestation sur l'honneur


3 – LE PASSAGE DE L'AGRÉMENT

Autorisation de consultation du FIJAIS

 ACADÉMIE DE LYON <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Rhône	Données personnelles nécessaires à la consultation du fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles et violentes (FIJAIS-V) par la direction départementale des services de l'éducation nationale du Rhône dans le cadre du dossier d'agrément pour les intervenants extérieurs bénévoles					
Affaire suivie par les conseillers pédagogiques départementaux EPS							
Téléphone : 04.72.80.69.04 Mél. ce.ia69-opdeps@ac-lyon.fr Site internet : http://www.ia69.ac-lyon.fr Adresse : 21, rue Jaboulay 69309 Lyon cedex 07	Dans le cadre de la constitution du dossier de demande en tant qu'intervenant extérieur bénévole en EPS, j'ai été informé(e) par M./Mme le(la) directeur-trice de l'école pour laquelle je sollicite mon agrément, que mon intervention est conditionnée à la transmission par mes soins de données personnelles permettant la consultation du fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles et violentes par les services de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Rhône, pour lesquels je remplis le tableau ci-dessous.						
Nom patronymique	Nom d'usage	Prénom (s)	Date de naissance	Ville de naissance (1)	Département ou pays de naissance	Sexe : M/F	
(1) indiquer l'arrondissement pour les villes de Paris, Lyon et Marseille				Date			
				Signature			

3 – LE PASSAGE DE L'AGRÉMENT

Attestation sur l'honneur

 **ACADÉMIE DE LYON**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Rhône

Mme / M.⁽¹⁾

à

M. / Mme l'EN
S / C du (de la) directeur (trice) de l'école
.....

Attestation sur l'honneur

Affaire suivie par les
conseillers pédagogiques
départementaux EPS

Téléphone :
04.72.80.69.94

Méi.
ca-ia69-cpdeps@ac-lyon.fr

Site internet :
<http://www.ia69.ac-lyon.fr>

21, rue Jaboulay
69309 Lyon cedex 07

Je soussigné, Mme/ M.⁽¹⁾ souhaite apporter mon concours à
l'activité physique et sportive suivante⁽²⁾ :
dans l'école⁽³⁾ :
située dans la commune de⁽⁴⁾ :

J'atteste sur l'honneur avoir pris connaissance du décret n° 2017-766 du 4-5-2017, paru
au *JORF* n° 0107 du 6-5-2017, relatif à l'agrément des intervenants extérieurs apportant
leur concours aux activités physiques et sportives dans les écoles maternelles et
élémentaires publiques et reconnaître que :

- Je n'ai jamais fait l'objet d'une condamnation pour un crime ou un délit incompatible avec une intervention auprès d'élèves mineurs.

Je reconnais également que je ne fais pas l'objet :

- d'une mesure administrative d'interdiction d'exercer auprès de mineurs ou d'une injonction de cesser d'exercer l'enseignement, l'animation ou l'encadrement d'une activité physique ou sportive ou l'entraînement de ses pratiquants mineurs sur le fondement de l'article L 212-13 du code du sport ;
- d'une mesure administrative d'interdiction temporaire ou permanente ou d'une suspension d'exercer une fonction particulière ou quelque fonction que ce soit auprès de mineurs dans le cadre d'un accueil de mineurs sur le fondement de l'article L 227-10 du code de l'action sociale et des familles.

Je certifie, en outre, avoir été informé(e) par M./ (Mme) le (la) directeur (trice) de l'école pour laquelle je sollicite mon agrément que mon intervention est conditionnée à la transmission par mes soins de la photocopie d'une pièce d'identité et des données personnelles contenues dans le tableau joint, nécessaires à la consultation du fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles et violentes par les services de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Rhône.

3 – LE RÔLE DES PARENTS AGRÉÉS

- S'inscrire sur le planning pour accompagner la classe quelques fois dans l'année selon vos disponibilités.
- Vous ne faites pas toutes les séances !
- Plus il y a de parents / grands-parents agréés, moins de fois vous serez sollicités
- En moyenne nous avons besoin de 8 à 9 accompagnants chaque année par classe pour assurer un roulement « agréable » pour les parents agréés et permettre à la classe de partir dans de bonnes conditions à la piscine
- On compte sur vous !!!



4 – LE MATÉRIEL

- 1 maillot de bain :

Ne pas le mettre sur soi. Les enfants se changent à la piscine

- 1 pièce pour les filles (pas de volant, de ficelles ou de froufrou)
- 1 slip de bain ou boxer pour les garçons (par de caleçon)



4 – LE MATÉRIEL

- 1 bonnet de bain BLANC:

Pour des raisons de sécurité car il y aura beaucoup d'enfants dans le bassin, et afin que les enfants soient facilement repérables, chaque classe aura un code couleur

- Tous les élèves de grande section de notre école auront un bonnet de bain BLANC



4 – LE MATÉRIEL

- 2 serviettes :

- 1 serviette qui reste au vestiaire et dont les enfants se servent quand on revient après la séance

- 1 serviette qui suit l'enfant jusqu'au bassin et dont

- il se sert quand il sort de l'eau et que le maître-nageur « débriefe »



- 1 compote ou 1 fruit pour prendre un petit gouter lors du retour en classe

- Sac à dos fermé (pas de tote-bag ou de sac porté à l'épaule)



Pensez à mettre le nom de votre enfant sur toutes ses affaires

4 – LA TENUE DU JEUDI

- SIMPLE ET EFFICACE !! : le jogging
 - Pas de jeans ou de legging
 - Pas de chemise ou de haut à boutonner
 - Pas de collant
 - Pas de vêtement avec fermetures dans le dos...
- Les cheveux doivent être attachés
- Enlever les bijoux (boucles d'oreilles ...etc..)
- Chaussures que l'enfant sait enlever et remettre seul (baskets à scratch ou à fermeture)
pas de lacets



Merci d'avance

MERCI POUR VOTRE ATTENTION ...

ET POUR VOTRE AIDE.

